

Kigali, le 21 MARS 1988

N° 0839 /15.03.01

FERWAF	
reçu le	24 MARS 1988
n°	275188
A traiter par	

Objet : Demande de libération d'un arbitre.

Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir libérer, pour la période du 28 mars au 9 avril 1988, Monsieur RUKILIZA Révérien arbitre international de Football qui vient d'être appelé à diriger une rencontre entre la République du Gabon et la République Populaire du Congo dans le cadre des 16èmes de finale de la XIVe Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma franche collaboration.

C.P.I.:

- Monsieur le Ministre de la
Fonction Publique et de la
Formation Professionnelle

K I G A L I

- Monsieur le Directeur de l'Ecole
des Assistants Médicaux

K I G A L I

- Monsieur le Président de la
FERWAF

K I G A L I

- Monsieur RUKILIZA Révérien
C/o E.A.M.

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BR.-

